



**DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS
CANTON DE MOUY
MAIRIE DE HERMES**

DECISION N°2023-18

OBJET : ACHAT DU TRACTEUR JOHN DEERE IMMATRICULE GR-627-AP

Le Maire de la commune de Hermes,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°2020-013 du 28 mai 2020 relative aux délégations du maire pour le conseil municipal,

Vu la délibération n°2023-019 du 23 avril 2023 au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2023,

Considérant l'achat du tracteur tondeuse John DEERE immatriculé GR-627-AP,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'achat du tracteur tondeuse de la marque John DEERE immatriculé GR-627-AP d'un montant de 16 480,00 euros.

Article 2 : de transmettre la présente décision au contrôle de légalité.

Fait à Hermes, 26 octobre 2023

Le Maire

Grégory RALANDRE